

Marchés publics

Faciliter les démarches des entreprises

A partir du 1^{er} octobre 2018, la loi impose aux entreprises de répondre aux marchés publics par voie électronique et leur interdit le support papier.

Dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique (Pacte PME) et dans un souci de simplifier les démarches administratives des entreprises, le Département de l'Ain a décidé de créer une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics. Ce nouvel outil permettra aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics et d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer leurs offres électroniques. Cette plateforme est mise gratuitement à la disposition des communes de l'Ain et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux.

Dans le prolongement du Pacte départemental pour faciliter l'accès des PME à la commande publique, le Département de l'Ain a décidé de créer une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics et de la mettre gratuitement à disposition des acheteurs de l'Ain et des entreprises. Alors que la réponse électronique aux marchés publics sera obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2018, cet outil est indispensable pour que les entreprises et les acheteurs puissent atteindre ensemble l'objectif de la transformation numérique. Il est important pour moi d'accompagner les entreprises dans ce processus pour préserver le dynamisme de nos territoires.

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain

Dans un souci de simplification des démarches administratives des entreprises, la mise en place de la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics permet d'harmoniser les procédures. En outre, l'instauration d'un portail unique pour les consultations des acheteurs ayant souhaité rejoindre ce projet contribue à améliorer la visibilité des appels d'offres. Ainsi, les entreprises pourront accéder facilement à tous les marchés de notre territoire et être informées du lancement de consultation grâce au système d'alerte. Nous avons souhaité la mise en place de cette démarche gagnant-gagnant pour les entreprises et les acheteurs.

Pierre Lurin, Vice-président délégué aux finances, aux moyens généraux et à la commande publique
Marc Péchoux, Président de la commission d'appel d'offres

A ce jour, 240 acheteurs publics adhèrent à la plateforme et vont diffuser leurs consultations sur <http://marchespublics.ain.fr>.

Afin d'accompagner les entreprises dans le passage au tout numérique, le Département organise le vendredi 14 septembre 2018 à Alimentec une présentation de la plateforme à destination des entreprises.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr